**Les PFAS, la protection de la population, les coûts de la dépollution et la proposition de scission de Solvay :**

**Que doivent-faire les pouvoirs publics ?**

**Une invitation au débat à Bruxelles**

**Carte blanche** par Serge KEMPENEERS et Jan HAEMERS, Président et Vice-Président du Conseil de l’Environnement

**Introduction**

L'actualité est marquée par l'inquiétude croissante de la population face à la contamination omniprésente des PFAS, des substances perfluoroalkylées aux conséquences désastreuses. Le monde politique est en émoi concernant les réactions qui ont été ou auraient dû être prises face à la présence de PFAS à des niveaux qui seront dans quelques années non conformes. Fallait-il agir plus vite ? Prévenir les populations ? Les règles et normes sont-elles adaptées ? Pourquoi existe-il des normes différentes ailleurs ?

La question de la source de ces pollutions est aussi dans l’actualité, avec le retrait par la Commission européenne de la proposition de bannir les usages non essentiels des PFAS, mais aussi par la proposition de scission de SOLVAY, justifiée de manière peu avouable uniquement par la création de valeur pour l’actionnaire en transférant le passif des PFAS vers le contribuable.

**C’est le moment choisi pour venir débattre de tout cela lors du débat organisé par le Conseil de l’Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale ce 12 décembre 2023 de 12h à 14h. Lunch offert – Inscription obligatoire et nombre de places limité.**

**Des produits fantastiques devenus aujourd’hui un passif collectif**

Les per- et polyfluoroalkyls substances (PFAS) ont une histoire qui remonte aux premières décennies du 20e siècle. Leur invention découle des recherches sur les composés chimiques à base de fluor, réputés pour leur stabilité et leurs propriétés hydrofuges. Dans les années 1930, les premiers PFAS, tels que le téflon, ont été développés par la société chimique DuPont pour des applications industrielles en raison de leur résistance aux températures élevées et à l'abrasion.

Au fil du temps, les PFAS ont trouvé leur place dans une variété de produits de consommation courante. Leur résistance à l'eau, aux graisses et aux tâches les a rendus populaires dans les revêtements antiadhésifs, les emballages alimentaires, les textiles imperméables, les mousses d'extinction d'incendie, et bien d'autres applications. Leur utilisation s'est étendue à de nombreux secteurs en raison de leur polyvalence et de leur efficacité.

Cependant, la persistance exceptionnelle des PFAS dans l'environnement a conduit à une préoccupation croissante au fil des décennies. Incapables de se dégrader naturellement, ces composés se sont accumulés dans les sols, les eaux souterraines, et même dans la chaîne alimentaire. Des études ont révélé des liens entre l'exposition aux PFAS et des effets néfastes sur la santé humaine, tels que des troubles hormonaux, des problèmes de développement et des risques accrus de certains cancers.

Aujourd'hui, les PFAS représentent un passif environnemental mondial majeur. Leur omniprésence dans l'environnement, combinée à leur toxicité potentielle, soulève des préoccupations fortes quant à la santé publique et à l'impact écologique. Des efforts considérables sont déployés pour comprendre, réglementer et remédier à la contamination généralisée par les PFAS, illustrant les défis complexes posés par ces substances dans notre vie quotidienne.

La science entourant les PFAS est en perpétuelle évolution, caractérisée par un terrain complexe et des connaissances en évolution constante. Actuellement, de nombreuses questions cruciales demeurent sans réponse, allant du nombre exact de molécules de PFAS à leurs toxicités individuelles, en passant par leurs caractéristiques de mobilité et d'accumulation dans l'environnement. Les chercheurs font face à la difficulté de déterminer des seuils admissibles, des interactions complexes entre différentes molécules de PFAS, ainsi que les conséquences de leur présence dans divers écosystèmes. Les méthodes analytiques sont également en pleine évolution afin de déterminer comment assurer des analyses correctes de toutes les molécules concernées.

Cette incertitude scientifique pose un défi majeur lorsqu'il s'agit de formuler des réglementations et des politiques publiques. Les variations dans les normes d'un pays à l'autre reflètent cette complexité et soulignent la nécessité d'une approche collaborative pour établir des directives fondées sur des données solides. Dans l'intervalle, la prise de décision est souvent locale, basée sur des informations incomplètes, mettant en lumière l'importance d'adopter le principe de précaution tout en reconnaissant les limites actuelles de notre compréhension scientifique des PFAS. Cela nous donne une cacophonie de normes, toutes différentes en fonction des pays ou des régions, ce que nos populations ne comprennent plus. Sommes-nous si différents en tant qu'*homo sapiens Belgicus* par rapport à un *homo sapiens Danemarcus* que nous pouvons tolérer 50 fois plus de PFAS dans nos eaux ?

**Prévenir ou guérir ?**

Le débat actuel en Belgique s’est focalisé sur l’information de la population et les actions à prendre pour protéger celle-ci. N’oublions pas que les PFAS sont encore produits en masse aujourd’hui et que très récemment, la Commission européenne a retiré sa proposition de bannir les usages non essentiels des PFAS, sous pression de l’industrie chimique, supportée par bon nombre de partis politiques européens.

Que penser de l’apparente schizophrénie de nos dirigeants qui montent au créneau pour demander des mesures strictes d’information et de protection de nos populations quand un scandale éclate, mais dans le même temps, refusent de bannir la fabrication de ces mêmes produits dangereux qui finiront immanquablement par se retrouver dans nos eaux potables ?

Ne faudrait-il pas, devant l’ampleur du problème, s’attaquer aussi à la source du problème, à savoir la production de ces produits quasi-indestructibles et dangereux pour notre santé ? Mais également respecter le principe du pollueur-payeur et tenir les producteurs primaires et secondaires de ces produits responsables de la remédiation des dégâts causés ?

La question n’est pas évidente, au vu des réactions politiques récentes.

**Comment légiférer ?**

La question cruciale de la réaction des pouvoirs publics face à la problématique des PFAS représente un dilemme délicat. Il soulève l'équilibre délicat entre l'imposition de normes strictes basées sur un principe de précaution et la nécessité de préserver une activité économique potentiellement florissante. D'un côté, les autorités sont tenues de protéger la population contre les effets négatifs sur la santé et l'environnement, même en l'absence de données scientifiques établies à 100%. De l'autre, elles doivent éviter d'étouffer des secteurs économiques entiers en imposant des restrictions trop draconiennes.

**Le parallèle avec l'histoire du tabac : Un avertissement pertinent**

Un exemple historique pertinent peut être puisé dans la réaction des pouvoirs publics à l'égard des liens aujourd'hui démontrés entre le tabac et la santé.

Dans les années 1970, confrontée à la remise en question de la santé liée au tabagisme, l'industrie du tabac américaine a adopté des stratégies de lobbying novatrices. Anticipant une législation anti-tabac, elle a investi massivement dans des campagnes d'"*information publique*", utilisant des témoignages rémunérés, le parrainage de groupes de réflexion, la "*responsabilité sociale des entreprises*" et une forme de publicité militante. Ce changement a été marqué par une transition de la communication à la vente de son message, transformant le débat de la santé publique en une question de droits individuels. Les campagnes de lobbying ont réussi à déplacer le consensus contre le tabagisme vers une défense des droits individuels, rendant le tabagisme moins une question de santé publique. Même l'accord historique de 1998, censé réglementer l'industrie du tabac, a été critiqué pour son favoritisme envers l'industrie, suscitant des doutes quant à sa capacité à garantir une responsabilité future. Ce changement de stratégie a influencé les normes publicitaires et les tactiques de lobbying, perdurant dans le paysage actuel de la défense d'intérêts industriels.

Face aux PFAS, le parallèle avec l'histoire du tabac révèle un dilemme persistant. Tout comme l'industrie du tabac a insisté sur les incertitudes scientifiques pour éviter des interdictions strictes, l'industrie chimique actuelle utilise des arguments similaires pour justifier sa prudence face aux restrictions. Cela soulève la question cruciale de savoir si nous sommes condamnés à répéter les erreurs du passé, permettant à une industrie de prospérer malgré les risques potentiels pour la santé et l'environnement.

La récente décision de la Commission européenne de retirer sa proposition d'interdiction des usages non essentiels des PFAS sous la pression des lobbies de l'industrie chimique illustre les défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques. Dans ce contexte, que doivent faire les pouvoirs publics ? Comment peuvent-ils être cohérents en refusant d'interdire la production de ces produits tout en exprimant leur préoccupation face à la présence de PFAS dans nos eaux potables ?

**Les défis pour les entreprises et les pouvoirs publics**

Au-delà des règlements, les coûts de la dépollution représentent une menace existentielle pour de nombreuses entreprises chimiques. Des industries qui ont longtemps utilisé les PFAS dans leurs processus de fabrication font face à des défis considérables pour trouver des alternatives sûres et abordables. Les entreprises doivent également faire face à des risques légaux et à des perturbations dans leur chaîne d'approvisionnement. Cette situation souligne la nécessité d'une transition vers des pratiques plus durables et soulève la question de savoir comment les pouvoirs publics peuvent soutenir cette transition tout en protégeant les intérêts économiques.

Les coûts de remédiation (sols et eaux) pour réduire les PFAS et nettoyer et protéger l'approvisionnement en eau des États-Unis sont estimés à 400 milliards de dollars. Ces coûts exorbitants mettent en lumière les défis financiers auxquels est confrontée l'industrie chimique. Les producteurs ont déjà, lorsque c’était possible, principalement aux Etats-Unis, accepté de payer des montants importants mais souvent considérés comme insuffisants pour remédier au problème (3M plus de 10 milliards, Chemours plus d’1,1 milliard, Solvay plusieurs centaines de millions), sans reconnaissance de responsabilité. Ces accords transactionnels sont peu répandus en Europe, où la tradition a été souvent de laisser le contribuable payer la note.

Ces coûts inquiètent les investisseurs qui ont récemment envoyé un courrier aux 50 plus grandes entreprises chimiques pour les mettre en garde de ce risque, en comparant les PFAS à l’amiante ; un risque existentiel pour la viabilité financière de toute l’industrie.

**Pollueur-payeur ? Vraiment ?**

Face au dilemme éthique posé par la dépollution des PFAS, la question cruciale de savoir qui devra assumer la facture demeure un enjeu majeur. Selon le principe du pollueur-payeur, la responsabilité financière de la décontamination devrait incomber à l'industrie chimique. Toutefois, la réalité semble bien différente. Un exemple local, Solvay, envisage une scission de l'entreprise le 8 décembre, générant ainsi une création de valeur substantielle et récompensant la CEO Ilhan Kadri d'un bonus exceptionnel de 12 millions d'EUR.

Etienne de Callataÿ, dans son article percutant pour L'Echo, soulève des questions pertinentes quant aux motivations profondes qui sous-tendent cette décision de scission. Il suggère qu'il pourrait s'agir d'une tentative peu avouable de transférer la charge financière considérable de la dépollution des PFAS vers le contribuable, tout en préservant la nouvelle entité de ces risques potentiels. Cette approche soulève des préoccupations éthiques significatives, remettant en question l'équilibre délicat entre la maximisation des valeurs boursières et l'intérêt général.

La justification de la scission repose sur la valorisation des composantes dynamiques de l'entreprise, mais de Callataÿ pose une explication plus réaliste, bien que hautement antipathique. Il s'agit de la prévention d'une déconfiture de l'entreprise face au risque associé à certaines de ses activités. L'exemple hypothétique d'une entreprise d'une capitalisation boursière de 10 milliards d'euros, avec deux entités évaluées à 7 milliards et 3 milliards respectivement, illustre cette motivation. En cas de risque majeur émanant d'une activité, la scission permet de préserver une partie du patrimoine des actionnaires en isolant la composante à risque, laissant ainsi au contribuable le passif toxique résultant de l’activité passée, notamment la production de PFAS.

Le dilemme éthique émerge clairement : la motivation de la scission peut viser à échapper aux responsabilités financières liées à une activité à risque, tout en préservant la valeur pour les actionnaires. Cette stratégie peut être appréciée par le marché financier, mais elle soulève des questions fondamentales sur l'éthique des décisions d'entreprise et sur la manière dont les intérêts financiers individuels peuvent entrer en conflit avec l'intérêt général.

**Conclusion**

Le problème des PFAS est un défi complexe et évolutif qui nécessite une approche globale et coordonnée. Alors que la science continue d'explorer les différentes molécules et leurs effets, les entreprises, les gouvernements et la société dans son ensemble doivent collaborer pour trouver des solutions viables.

La crise des PFAS ne se limite pas à une question environnementale, mais englobe des dimensions économiques, sociales et politiques. Les coûts de la dépollution sont colossaux, et la proposition de scission de Solvay illustre les interrogations sur la manière dont les entreprises devraient assumer ces responsabilités. Quel rôle doivent jouer dans ce cadres les pouvoirs publics ?

**L'invitation au débat le 12 décembre, organisé par le Conseil de l'Environnement, offre une plateforme cruciale pour discuter de ces enjeux complexes, partager des idées et œuvrer vers des solutions durables. Ce débat aura lieu au Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles de 12h à 14h (lunch léger offert).** [**L’inscription est gratuite mais obligatoire**](https://forms.gle/WEpXHUMbbQt5Fwtm6)**. Attention, le nombre de places est limité.**

****